

# Procédure ArODES : Archive ouverte du domaine Économie et Services HES-SO

---

## 1 Contexte

L'Archive ouverte du Domaine économie & services de la HES-SO ([ArODES HES-SO](#)) est née en 2015 de la volonté du domaine :

- d'offrir une grande visibilité à la recherche du domaine
- de garantir un accès stable et pérenne aux travaux
- de garantir une diffusion large et rapide des publications
- de centraliser les résultats de la recherche du domaine
- de faciliter la récolte des indicateurs de performance de la recherche liés aux publications (I1, I2, I4)

La présente procédure a pour but de définir le cadre du dépôt et de la diffusion des publications.

## 2 Archivage

L'Infothèque de la HEG-GE<sup>1</sup> est chargée d'archiver les publications des chercheurs des six hautes écoles du Domaine économie et services de la HES-SO. Les types de publications suivants sont archivés dans ArODES et pris en compte pour le calcul des indicateurs :

- articles scientifiques
- articles professionnels
- documents de conférence publiés (full papers et short papers)
- livres et chapitres de livres
- rapports de recherche
- thèses du corps professoral du domaine

L'archivage de ces publications s'effectue dans la plate-forme ArODES HES-SO<sup>2</sup>, créée pour le domaine par la société TIND Technologies<sup>3</sup>. ArODES HES-SO étant certifié compatible OAI-PMH<sup>4</sup>, son contenu est moissonné par tous les grands moteurs, généralistes et scientifiques.

Sont référencés dans un fichier Excel à part et pris en compte pour le calcul des indicateurs (mais non-archivés dans ArODES), pour autant qu'ils répondent aux critères des *Délimitations pour les indicateurs* déterminés par le Comité RaD du Domaine :

- les articles de presse
- les émissions de radio
- les émissions de télévision

---

<sup>1</sup> <http://www.hesge.ch/heg/infotheque>

<sup>2</sup> <http://arodes.hes-so.ch/>

<sup>3</sup> avec le logiciel INVENIO développé au CERN : <http://invenio-software.org/>

<sup>4</sup> Site officiel du protocole : <http://www.openarchives.org/>

Ne sont pas pris en compte :

- les présentations n'ayant pas fait l'objet d'une publication
- les présentations sous forme de slides et les posters
- les publications sur les réseaux sociaux
- les documents de cours ou parties de cours
- les publications des vacataires
- les publications antérieures au 1<sup>er</sup> octobre 2014 et les publications parues avant l'entrée en fonction du chercheur à la HES-SO

L'archivage éventuel d'autres types de documents doit faire l'objet d'une demande au Comité Ra&D du Domaine.

## 2.1 Accès au texte intégral des publications

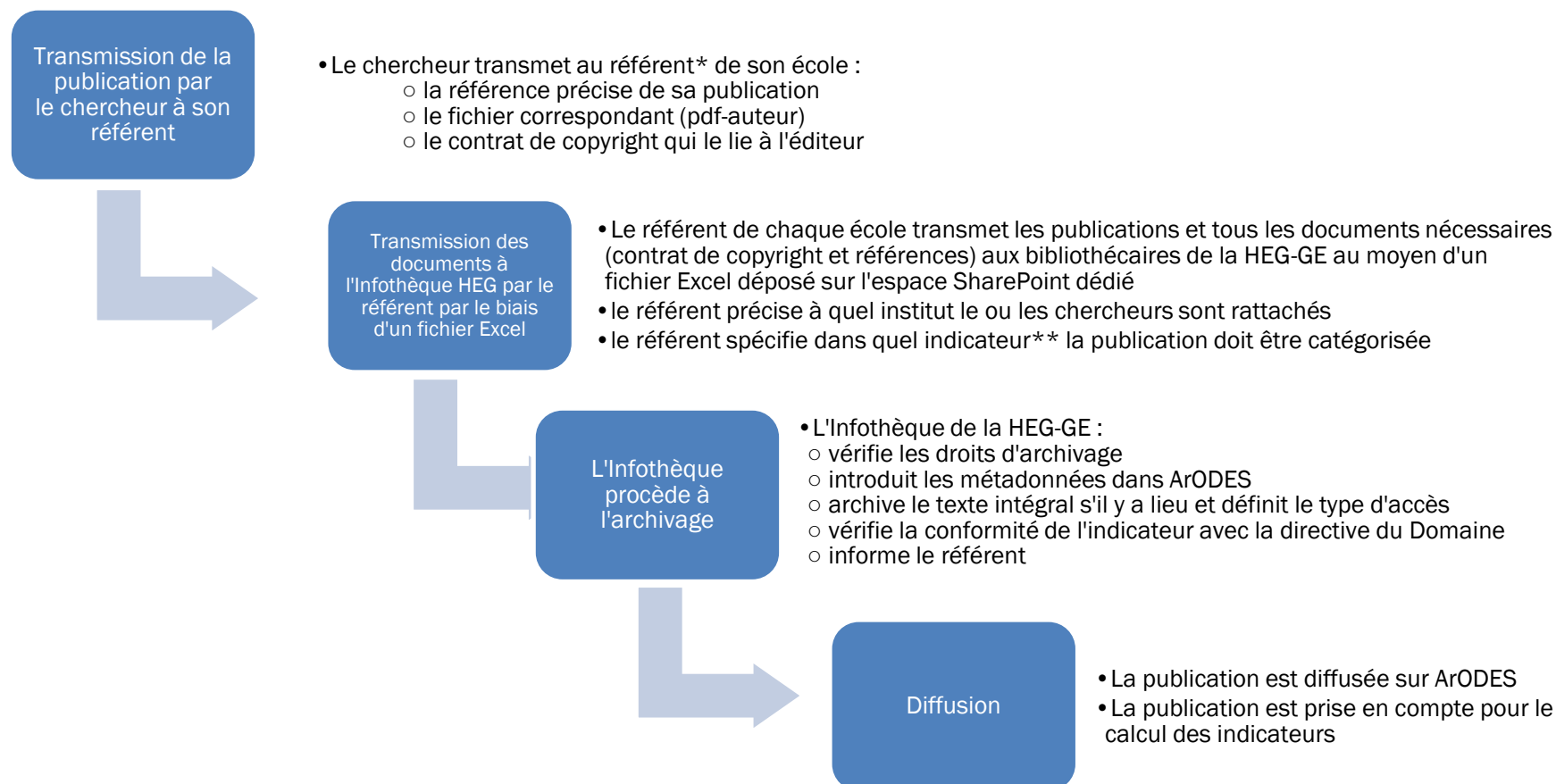
Deux types d'accès sont définis pour ArODES :

- accès public : signifie que le texte intégral est visible de tous, les droits de copyright le permettant
- non diffusé : lorsque le copyright ne permet pas la diffusion de la publication

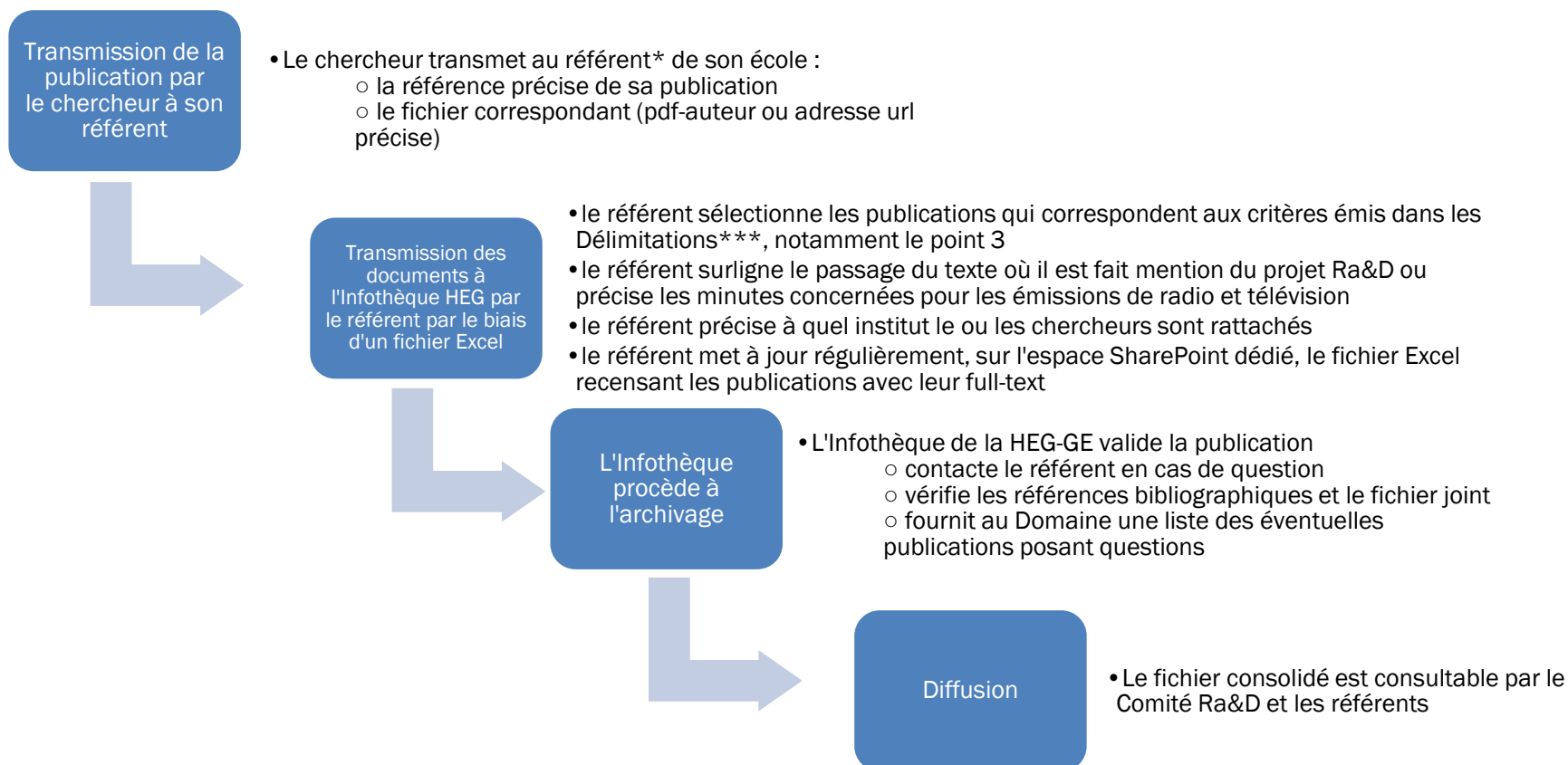
Le fichier Excel référençant les apparitions médias n'est accessible qu'aux membres du Comité Ra&D et aux référents.

## 3 Processus

### 3.1 Processus pour les publications archivées dans ArODES



### 3.2 Processus pour les apparitions médias (référéncées dans un fichier Excel)



\* Un référent est nommé pour chaque école.

\*\* Les indicateurs de performance de la recherche sont calculés notamment sur la base des publications, en fonction de leur type.

\*\*\* « Délimitations pour les indicateurs » déterminés par le Conseil Comité RaD du Domaine

Les questions de gestion et de maintenance informatiques sont de la responsabilité du Comité Ra&D du domaine, notamment par le biais du professeur Philippe Dugerdil.

## 4 Rôles et responsabilités

### 4.1 Les chercheurs

Le chercheur s'engage à :

- **avoir obtenu** l'autorisation des co-auteurs pour l'archivage de la publication
- **transmettre** les documents nécessaires (références, contrat de copyright, pdf-auteur) au référent de leur école :
  - pour les publications, dès leur parution
  - pour les preprints, dès que disponible
  - pour les apparitions média, dès leur mise en ligne ou dès leur publication
- **se renseigner** sur les droits d'archivage (contrats de copyright) et, dans la mesure du possible, négocier l'autorisation d'archiver la publication dans ArODES<sup>5</sup>
- **ne pas protéger** les documents afin qu'ils puissent être archivés facilement.

### 4.2 Les référents désignés pour chaque école

Le référent en matière de publications de chaque école s'engage à :

- **mettre en œuvre** la présente procédure au sein de son école
- **promouvoir** [ArODES](#) et expliquer le processus aux chercheurs
- **récolter et transmettre** les publications des chercheurs aux bibliothécaires de la HEG-GE au moyen d'un fichier Excel déposé sur l'espace SharePoint dédié dès leur parution et après avoir classifié la publication dans l'un des indicateurs de performance de la recherche retenus par le domaine (I1, I2, I4)
- **s'assurer** que la publication corresponde bien aux critères émis dans les Délimitations, notamment le point 3. Pour les I4, les PDF doivent être transmis également sur l'espace SharePoint dédié et le passage du texte où il est fait mention du projet Ra&D doit être surligné. Pour les émissions de radio et télévision, les minutes concernées doivent être précisées
- **transmettre** toute information utile aux chercheurs et aux bibliothécaires en charge des publications

### 4.3 Les bibliothécaires de la HEG-GE

Les bibliothécaires de la HEG-GE en charge des publications s'engagent à :

- **traiter les publications** dans les meilleurs délais
- **veiller** au bon fonctionnement de la plate-forme
- **transmettre** toute information utile aux référents des écoles
- **vérifier** la classification de la publication dans les indicateurs de performance de la recherche retenus par le domaine

---

<sup>5</sup> Quelques pistes d'aide à la négociation ici <http://www.hesge.ch/heg/infotheque/services/publications-heg/copyright>